C.C.A.S - RONCQ

NOTE DE PRESENTATION

COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Le COMPTE ADMINISTRATIF de notre Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) que nous avons l'honneur de vous présenter ce soir au nom de Monsieur le Maire-Président, vient clôturer les mouvements financiers qui se sont tenus durant la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019.

Les comptes de 2019 se soldent par un excèdent global de gestion de **267 398,07 €** se répartissant comme suit.

- Section de Fonctionnement :

Résultat de clôture de 2018 (reprise) + 51 873,82 €
Résultat de clôture de 2019 + 51 642,69 €
EXCEDENT FINAL = + 103 516,51 €

Section d'Investissement :

Résultat de clôture de 2018 (reprise) + 169 207,94 €
Résultat de clôture de 2018 - 5 326,38 €
EXCEDENT FINAL = + 163 881,56 €

On constate à nouveau que la section d'investissement présente un excédent final de près 164 K€. Lors du vote du budget supplémentaire 2020 qui sera tiendra, après le vote des comptes administratif et de gestion et affectation des résultats de l'année N-1, les membres du conseil d'administration du CCAS seront amenés à se prononcer sur le versement d'une subvention d'équipement à destination de la Maison de retraite « La Colombe ».

Cette subvention fera l'objet d'une délibération spécifique.

Il vous est proposé maintenant d'examiner plus dans le détail chacune des deux composantes de notre compte administratif 2019.

I – SECTION DE FONCTIONNEMENT

L'excédent de clôture de l'année 2019 s'élève à hauteur de **51 642,69 €.** Celui-ci résulte de l'écart entre les dépenses et les recettes ordinaires arrêté comme suit :

-	DEPENSES	381 235,56 €
-	RECETTES	

Lorsque l'on rajoute le résultat de clôture de 2018 (soit + 51 873,82 €), on constate un excédent final est 103 516,51 €.

<u>Les dépenses</u> se répartissent entre mouvements réels pour un montant de **378 739,17 €** et des mouvements d'ordre (amortissements) de l'ordre de **2 496,39 €**

Les mouvements réels sont issus des chapitres ci-après :

-	011 - Charges à caractère général	220 793,51 €
-	012 - Charges de personnel	136 303,86 €
-	65 - Autres charges de gestion courante (subventions)	21 625,65 €
-	67 – Charges exceptionnelles	16,15 €

Plus précisément, le chapitre 011 dont le taux de réalisation est de près **87** % par rapport aux crédits votés (pour mémoire 255 K€) comprend :

- Art. 604 – Achats de prestations de service +/- 157 K€

o Sorties, banquets séniors ...

Repas anciens (domicile et convivial)
Entre 2018 et 2019, tous repas confondus on passe de 25 809 repas en 2018 à 29 197 repas en 2019 soit une augmentation de + de 13 %. (voir dossier bureau)

- Art. 60623 – Alimentation +/- 3,2 K€

Boisson restaurant convivial

o Gâteaux maison de retraite

- Art. 6281 – Cotisations diverses +/- 19 K€

o Relais autonomie, assistance juridique...

- 62878 – Remboursement de frais à d'autres organismes (aide aux familles aux revenus modestes : repas +/- 28,3 K€ scolaires, ALSH, AMIS)

Chapitre 012 – taux de réalisation est de 97 %

Les charges de personnel s'élèvent à hauteur de **136 K€.** Ces charges comprennent la rémunération des personnels ainsi que les cotisations patronales.

<u>Chapitre 65</u> – Autres charges de gestion courante – les crédits ont été consommés à hauteur de +/- **54** %. Elles comprennent :

- Les subventions versées aux associations réparties comme suit :

Club du 3 ^{ème} âge Michelet	2 500 €
Club Fraternel du Blanc-Four	1 500 €
Bien vivre avec son diabète	2 000 €
Réconfort et sourire	1 500 €
Les Paralysés de France	500€
Total	8 000€

Des aides (au travers de chèques service) et secours +/- 14 K€
Ceux-ci sont en baisse par rapport à 2018 (- 9 K€)

Chapitre 67 -

La dépense est dérisoire : 16,15 € et concerne le remboursement de repas à domicile.

Pour ce qui est des mouvements d'ordre, ceux-ci atteignent la somme de +/- 2,5 K€ et sont relatifs à la dotation aux AMORTISSEMENTS (équipements de bureau et informatique...)

Quant aux recettes, qui s'élèvent à +/- 433 K€ elles résultent principalement :

-	Art. 706 – Repas servis aux Anciens	+/- 157 K€
-	Art. 7474 – Subvention municipale	274 K€

- Art. 773 – Mandats annulés (sur exercices antérieurs) et

- Art.7718 – Autres produits exceptionnels +/- 1,50 K€ (Apurement de charges)

Il faut ici noter que le subventionnement municipal représente 63 % des recettes budgétaires.

Par ailleurs, il convient de rajouter le report de fonctionnement de l'année N-1 soit +/- 52 K€.

II - SECTION D'INVESTISSEMENT

On constate un déficit de clôture de 5 326,38 €. Toutefois, si l'on rajoute la reprise du résultat de l'année N-1 (soit 169 207,94 €), l'excédent final est largement excédentaire et s'élève à +/- 164 **K€.**

-	DEFENSES (Achat a un logiciel + materiels informatiques		
	+ achat de mobiliers)	7 822,77 €	
-	RECETTES (liées aux amortissements)	2 496,39 €	

DEDENICES (Achat d'un logicial + matérials informatiques

Résultat reporté année N-1
169 207,94 €

Les recettes sont issues de la dotation aux amortissements (mouvement d'ordre entre la section de fonctionnement et la section d'investissement) pour un montant de 2 496,39 € et de la reprise du résultat reporté de l'année N-1.